



30 octobre 2007

Les Nouveaux totalisateurs : le SSPHQ répond à l'employeur

Le 11 octobre dernier, vous avez reçu un communiqué des ressources humaines titré : Des précisions sur le totalisateur virtuel. Ces « précisions » ne viennent calmer en rien nos appréhensions envers ce projet et nous continuons à dénoncer son implantation dans nos milieux de travail. (Voir @Express du 3 octobre 2007)

Dans son communiqué, HQ précise que les totalisateurs doivent être remplacés car ils sont désuets. Nous ne remettons pas en cause cette affirmation. Nous sommes plutôt d'avis que le remplacement de cet outil de surveillance des heures de travail aurait du être fait après consultation des syndicats. Ce qui n'est pas le cas. Le nouveau totalisateur informatique est inquiétant car il semble être en contradiction avec le droit à la vie privée des employés.

L'employeur a pris la peine de stipuler au point 6 de son message qu'il prend l'engagement « que le totalisateur virtuel n'aura aucune autre utilité que celle du totalisateur mécanique, soit le calcul des heures de travail. » Si c'est là leur seule intention, pourquoi ne sont-ils pas prêts à signer une lettre d'entente sur l'utilisation d'un tel outil stipulant cet aspect précis?

Aussi, la Direction affirme que le totalisateur est acceptable puisqu'il a été développé par des employés syndiqués. Nous voulons remettre les pendules à l'heure sur cette question. Nous savons pertinemment que des employés qui ont travaillé au développement du totalisateur virtuel avaient proposé d'autres



prototypes, mais ils n'ont pas été retenus. Pour ne pas être accusés d'un manque de loyauté envers l'employeur, ces employés syndiqués ont exécuté le travail qui leur a été demandé sans contestation.

Si vous avez d'autres questions n'hésitez pas à consulter votre délégué syndical. Le SSPHQ compte toujours trouver un terrain d'entente avec l'employeur dans ce dossier.

D'ici là nous vous rappelons que puisque le nouveau totalisateur est intégré à votre système informatique, il ne comptabilise pas le temps perdu à l'ouverture et à la fermeture de votre ordinateur.

Ainsi, nous vous recommandons fortement de concilier le temps perdu en ajustant vous-mêmes vos heures sur votre feuille de temps. Ces quelques minutes par jour représentent plusieurs heures par année.